



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 17 août 2017

## IRRIGATION

**La coupure sur le bassin de la Charente Amont est levée  
au profit de mesures de restriction**

### Pour le bassin de la Charente :

Considérant les débits mesurés à l'indicateur de Vindelle le 10 août 2017 (3,01 m<sup>3</sup>/s) et le 15 août (3,42 m<sup>3</sup>/s) au regard des seuils sur le bassin de la Charente Amont, la préfète a signé un arrêté le 16 août 2017 : les prélèvements d'eau rattachés à l'indicateur de Vindelle et destinés à l'irrigation agricole sur le bassin de la Charente Amont sont **limités à 1 % du volume autorisé à compter du jeudi 17 août 2017 à partir de 8 heures.**

---

#### Contact presse

BRIONNET Nathalie – Adjointe à la Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle –  
Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

---